



Rapport d'activité 2023

Pôle Social

Dispositifs Accueil Hébergement Insertion

Domiciliation / SAOA

Accueil de Jour

CHU Généraliste

CHU Personnes Victimes de Violence

Pension de Famille

InterMédiation Locative Base

InterMédiation Locative Ukraine

Financé
par



Direction Régionale
de l'Économie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités (DREETS)



Table des matières

L'année 2023 du Pôle Social en quelques dates :	6
DISPOSITIFS D'ACCUEIL.....	8
Introduction.....	9
La domiciliation et le Service d'Accueil d'Orientation et d'Accompagnement	10
L'activité de domiciliation, infographie.....	10
2023, une histoire de « changements d'adresse »	11
Une pratique de domiciliation en évolution et inclusive.....	12
Le SAOA, un dispositif visible et opérant.....	13
L'accompagnement des personnes hébergées au FAR St Vincent.....	14
Domiciliation / SAOA, perspectives 2024	15
L'Accueil de Jour.....	17
Activité de L'Accueil de Jour, infographie.....	17
L'Accueil de Jour, un espace d'évaluation privilégiant le lien social et la mixité.....	18
La mise en œuvre progressive d'accueils dédiés.....	19
Une offre de service diversifiée toujours au service d'une prise en charge globale	20
Accueil de Jour, perspective 2024	21
Conclusion	21
DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT	24
Introduction.....	25
Le Centre d'Hébergement d'Urgence Généraliste	26
Activité du CHU G, infographie.....	26
Un dispositif unique pour des profils éclectiques	27
Une volumétrie stable et un dispositif plus opérationnel	28
Besoins spécifiques et hébergement d'urgence.....	29
CHU Généraliste, perspectives 2024	30
Le Centre d'Hébergement d'Urgence Personne Victime de Violence.....	31
Activité du CHU FVV, infographie	31
Spécificités de l'accompagnement en CHU FVV	32
Une fluidité renforcée	33
Les violences faites aux femmes, une approche associative globale dans laquelle s'intègre le CHU FVV	34
CHU FVV, perspectives 2024.....	35
Conclusion	36
DISPOSITIFS D'INSERTION.....	38

Introduction.....	39
La Pension de Famille « Les Bories »	40
L'activité de la Pension de Famille « Les Bories », infographie	40
La mise en œuvre des perspectives 2023.....	41
Le dernier trimestre comme préalable au travail de projet d'établissement.....	42
La Pension de Famille « Les Bories », perspectives 2024	43
L'InterMédiation Locative – Base	45
L'activité IML Base, infographie	45
Un dispositif à revitaliser et à inscrire dans une dynamique contextuelle.....	45
L'IML, perspectives 2024	47
L'InterMédiation Locative – dispositif spécifique Ukraine.....	48
L'activité IML UK, infographie	48
L'évaluation et l'orientation vers le droit commun	48
L'IML UK, fin de dispositif en 2024	50
Conclusion	50

Le Pôle Social regroupe l'ensemble des dispositifs d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (A.H.I.) portés par l'Association Riposte. Il est composé d'une douzaine de salariés sous la responsabilité du directeur de l'association : travailleurs et intervenants sociaux, fonctions supports et chef de service. **Le Pôle Social de l'Association Riposte met en œuvre sur le territoire du Gard Rhodanien une déclinaison contextualisée des politiques publiques « de la rue au logement ».**

Les dispositifs A.H.I. portés par l'association sur le bassin, selon les principes et les valeurs versés au projet associatif, sont autant de points d'ancrage au bénéfice des populations les plus précaires et permettent d'amorcer, de poursuivre et/ou de finaliser un parcours d'insertion, plus spécifiquement d'insertion par le logement. Ces dispositifs peuvent se scinder en trois parties distinctes, qu'il s'agit de mettre en lien selon une logique inclusive de parcours, par et pour les personnes bénéficiaires :

- Les dispositifs d'accueil : Accueil de Jour, Service d'Accueil d'Orientation et d'Accompagnement (SAOA), Domiciliation ;
- Les dispositifs d'Hébergement : Centre d'Hébergement d'Urgence Généraliste (CHU G), Centre d'Hébergement d'Urgence Femme / Personne Victime de Violence (CHU FVV) ;
- Les dispositifs d'insertion : InterMédiation Locative et InterMédiation Locative spécifiques réfugiés d'Ukraine, Pension de Famille.

Au-delà d'une logique d'« escaliers », où chaque parcours individuel emprunterait marche après marche les dispositifs d'accueil, d'hébergement puis d'insertion, le Pôle Social favorise un **fonctionnement en « plateforme »**, mobilisant à la fois les ressources internes mais également les ressources partenariales afin de permettre à chacun l'accès à un accompagnement et à un projet adaptés, privilégiant les dynamiques d'élaboration commune, d'adhésion, et de prise en charge globale. Nul ne saurait se satisfaire d'un parcours d'insertion par le logement coupé de l'insertion par l'activité économique (emploi / formation), par la santé (médecine de ville, hospitalière et de spécialité) et de l'insertion dans le tissu social local (loisirs / culture / vie citoyenne).

L'ensemble du présent document tentera de faire état de l'activité du Pôle Social de l'Association Riposte, tant quantitativement que qualitativement, au plus proche de la réalité écoulée sur l'année 2023, qui vient de s'achever.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

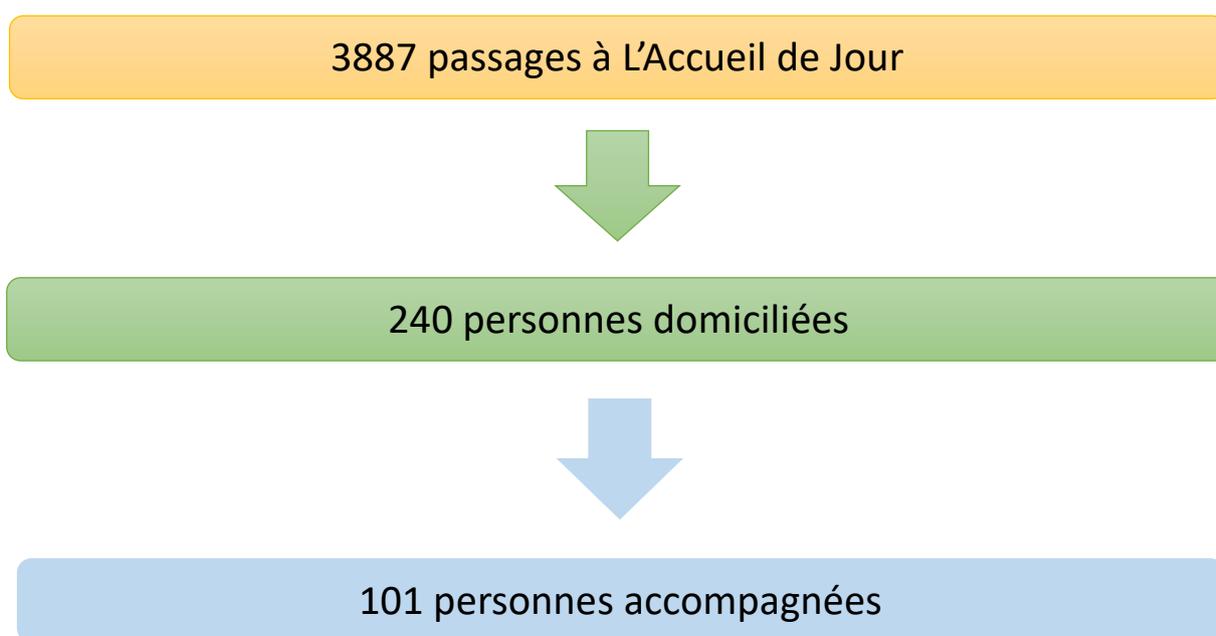
L'année 2023 du Pôle Social en quelques dates :

- 1^{er} Janvier 2023 : Ouverture de l'exercice annuel. Prise en compte opérationnelle des objectifs fixés au rapport d'activité 2022. Mise en œuvre de l'outil informatique de suivi dossiers SAOA.
- 10 janvier 2023 : Effondrement du faux-plafond au local d'Accueil de Jour à Pont St Esprit en présence de 2 salariées et de personnes bénéficiaires et fin de la mise à disposition de ce local à Pont St Esprit.
- D'avril à mai 2023 : Fermeture des Hébergements d'Urgence « historiques » (tour G1 et Pont St esprit) et des Hébergements d'Urgence situés dans le parc privé, et déménagement des places sur des appartements de petits ensembles à Bagnols sur Cèze et St Nazaire, en partenariat avec Habitat du Gard.
- Mai 2023 : captation d'un nouveau local pour le Pôle Social et début des travaux avec implication active de l'équipe.
- Juin 2023 : Début de la période estivale et recrutement d'une monitrice adjointe d'activité.
- 29 et 30 juin 2023 : Déménagement du Pôle Social dans ses nouveaux locaux du 3 place Guy Coutel à Bagnols sur Cèze.
- 3 juillet 2023 : Ouverture du premier Accueil de Jour au 3 place Guy Coutel.
- 6 septembre 2023 : Réponse à l'appel à Projet DREETS « Lutte contre la précarité menstruelle », avec la proposition « Femmes et Précarité ».
- 26 septembre 2023 : Obtention d'un agrément de Domiciliation au 1 rue Jemmapes à Pont St Esprit.
- 28 septembre 2023 : Obtention d'une dérogation DDETS pour conduire le dispositif d'InterMédiation Locative sur le parc public, en lien avec les bailleurs sociaux.
- 13 novembre 2023 : Obtention de la subvention au titre de la réponse à l'appel à projet « Femmes et précarité ».
- 16 novembre 2023 : candidature au concours départemental des actions contre les violences faites aux femmes, avec le projet « Et si on en parlait... ».
- Décembre 2023 : Lauréat du troisième prix au concours départemental avec le projet « Et si on en parlait... ».
- 18 décembre 2023 : Valorisation par la DDETS du prix quotidien de la place HU FVV et obtention de 2 places supplémentaires pour un total de 10 places HU FVV.

DISPOSITIFS D'ACCUEIL

Introduction

Le triptyque Domiciliation / Accueil de Jour / SAOA est constitutif de l'activité d'Accueil du Pôle Social de l'Association Riposte. En ce sens, il constitue une réelle porte d'entrée pour accéder aux différents services proposés par l'association, tant en termes d'accompagnement qu'en termes d'offre hébergement / logement. L'Accueil de Jour inconditionnel (et le service de distribution de courrier) est ouvert 4 demi-journées par semaine, selon un planning établi de longue date (lundi matin, mardi après-midi, mercredi matin et vendredi matin), associé à une demi-journée d'ouverture spéciale « domiciliation » le jeudi après-midi. Le SAOA est accessible aux personnes domiciliées qui souhaitent bénéficier d'un suivi social global ou thématique (accès logement, accompagnement administratif, etc.).



Sur ces dispositifs, différents objectifs avaient été fixés à l'issue de l'année 2022. Pour rappel, ces objectifs étaient :

- Mettre à l'œuvre une équipe stable et repérée ;
- Concevoir, utiliser et évaluer les outils opérationnels nécessaires ;
- Objectiver les difficultés et construire les réponses adaptées ;
- Renforcer la veille sociale et l'état des lieux territorial.

La domiciliation et le Service d'Accueil d'Orientation et d'Accompagnement

L'activité de domiciliation, infographie



Bilan d'activité 2023 : Domiciliation et SAOA



Domiciliation :

- ▶ 240 personnes domiciliées
- ▶ 1787 passages au bureau "domiciliation"
- ▶ 147 nouvelles élections de domicile
- ▶ 68 renouvellements de domiciliation
- ▶ 148 radiations

SAOA :

- ▶ 101 demandes de suivi honorées dont 85 suivis débutés dans l'année
- ▶ 52 permanences au FAR St Vincent
- ▶ 40% des suivis qui aboutissent à un passage en hébergement / logement



260 demi-journées d'ouverture du bureau "domiciliation" à Bagnols sur Cèze

1 travailleur social dédié (CESF) présent sur 156 demi-journées de permanence

Un nombre de courriers reçus stable, avec une hausse de 10 points du taux de distribution (89% vs 79% en 2022)

Une activité globale en augmentation

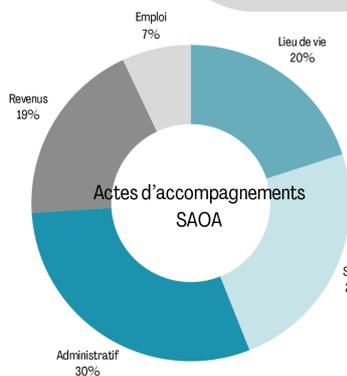
L'obtention d'un agrément domiciliation à Pont St Esprit et l'installation d'une proposition SAOA au même lieu

Une hausse de 120% du nombre de personnes suivies dans le cadre du dispositif SAOA

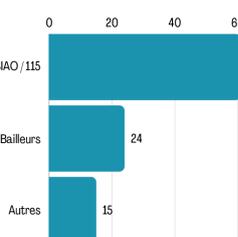
Une hausse de 40% du nombre de passages avec courrier distribué (1211 vs 873 en 2022)

Un délai d'attente entre la demande de suivi SAOA et sa mise en place inférieure à 14j

Une prise en charge globale et fluide au service de l'insertion par le logement



Actes Lieu de vie



Une articulation opérationnelle entre les dispositifs d'accueil

- ✚ Un temps de réunion hebdomadaire du collectif d'Accueil
- ✚ Une mission réaffirmée de veille sociale et d'orientation en lien avec l'accès aux droits
- ✚ Des orientations internes efficaces (80% suivis SAOA)

Financé par

2023, une histoire de « changements d'adresse » ...

L'activité des dispositifs de domiciliation et de SAOA de l'association Riposte est indissociable de son implantation historique dans les locaux associatifs du 2 rue Juiverie à Bagnols sur Cèze. Cette adresse était devenue celle de centaines de bénéficiaires depuis de nombreuses années, et repérée par les partenaires et l'ensemble des acteurs sociaux et médico-sociaux comme un lieu ressource et incontournable dans le cadre des parcours d'insertion des publics sans domicile stable, en habitat mobile, ou à la rue du territoire Gard Rhodanien.

En juillet 2023, **le Pôle Social de l'association Riposte déménage** et s'implante au 3 place Guy Coutel, toujours à Bagnols sur Cèze. Ce déménagement constitue alors une étape importante dans la vie du Pôle Social et une étape à accompagner dans la vie des personnes bénéficiaires.

Il est donc décidé de mettre à profit le dernier trimestre de l'année pour accompagner l'ensemble des personnes domiciliées dans leurs différents changement d'adresse. A l'initiative des deux personnes en charge de l'animation du dispositif de domiciliation, la nouvelle adresse est intégrée à la plateforme de gestion DOMIFA et un courrier est envoyé à chacun des 167 domiciliés au 01/11/2023, lui précisant de se présenter au bureau des domiciliations afin de retirer ses attestations de domiciliation à la nouvelle adresse. A l'occasion de cette rencontre, il est proposé à la personne domiciliée de rencontrer le travailleur social du dispositif SAOA pour être épaulée dans les changements d'adresse auprès des administrations et organismes nécessaires.

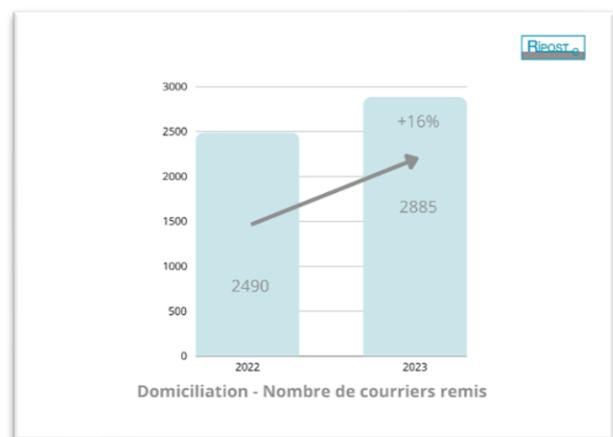
Au 31/12/2023, il est évalué à 18 le nombre de personnes n'ayant pas retiré les attestations de domiciliation, soit environ 10% des bénéficiaires concernés, malgré les différents rappels hebdomadaires (SMS « réception de courrier »). La redirection de courrier, mise en place à l'initiative de l'association, restera quant à elle effective sur une partie de l'année 2024. Malgré tout, la grande majorité des personnes domiciliées a réalisé ses changements d'adresse entre le 01/11/2023 et le 31/12/2023.

Ce changement d'adresse a de fait généré un surcroît d'activité, absorbé pour grande partie par les 2 personnes en charge du dispositif de domiciliation et par le travailleur social en charge du dispositif SAOA, animés par **l'impératif de maintenir a maxima l'accès aux droits** des personnes domiciliées.

Une pratique de domiciliation en évolution et inclusive

Depuis l'adoption de l'outil DOMIFA (courant 2022), le temps dédié à la mise en œuvre opérationnelle du dispositif de domiciliation est resté stable (0.6 ETP). Avec un recul de plus d'un an, il est noté une **évolution favorable dans l'exercice des pratiques** professionnelles en lien avec le processus de domiciliation (gestion des demandes, des entretiens et des radiations ; gestion du courrier entrant ; permanences de distribution du courrier).

Le positionnement de deux professionnels ayant la charge de l'animation du dispositif de domiciliation a permis de diviser par trois le nombre d'intervenants, tout en maintenant le temps de travail dédié. Ce recentrage de l'activité autour d'une équipe restreinte, avec l'appui du collectif d'accueil et sous la conduite du coordinateur A.H.I., a amené **une plus grande efficacité** : une activité globale en constante augmentation prise en compte par des effectifs, jusqu'à maintenant, restés stables.



Longtemps considérée comme un « outil » au service du travail d'accompagnement et de l'intervention sociale, la domiciliation a su prendre sa place, telle que définie dans les textes qui la régissent¹, sous son aspect administratif. Cette année 2023, la domiciliation a joué un rôle important dans le travail de veille sociale et de mise en lien des populations en demande explicite de réponses administratives, mais en demande implicite d'accompagnement plus global. Ce lien a été rendu possible non seulement par la mise en place du « collectif d'Accueil » mais aussi par la conduite, l'évaluation et le réajustement du processus de domiciliation en lui-même : demi-journées fixes pour les entretiens de demandes de domiciliation, acteurs repérés

¹ Article 51 de la loi 2007-290 du 5 mars 2007 / décrets 2007-293 du 15 mai 2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007

et formés à ces entretiens avec proposition d'orientation systématique vers le travailleur social SAOA, reprise de chaque demande individuelle en réunion « collectif d'Accueil » et évaluation de la situation.

En ce sens, **la domiciliation est un des dispositifs forts de l'activité du Pôle Social**. C'est la première pierre à l'édifice des démarches d'accès aux droits, mais c'est également une fenêtre sur la veille sociale qui permet l'accès des populations cibles aux actions portées par l'association Riposte en général et son Pôle Social en particulier.

Le SAOA, un dispositif visible et opérant

Contrairement au dispositif de domiciliation, dont la principale mue (avec la mutation du traitement de la procédure vers la plateforme DOMIFA) avait déjà eu lieu l'année précédente, l'activité SAOA restait historiquement répartie entre l'ensemble des travailleurs sociaux du Pôle Social jusqu'au terme de l'année 2022. Cette organisation horizontale, héritée d'un fonctionnement transversal de la pratique d'accompagnement sur le dispositif, rendait la pratique opaque à 2 niveaux :

- Au niveau opérationnel : les personnes sollicitant un suivi n'avaient pas d'interlocuteur privilégié et la mise en œuvre des accompagnements était freinée par la difficulté à repérer le bon interlocuteur.
- Au niveau du recueil des données d'activité : l'absence de cohérence dans la pratique amenait un recueil aléatoire des données d'activité, en lien notamment avec un non-recours aux outils de collecte.

A compter de janvier 2023, il est décidé de positionner un travailleur social (CESF) sur les missions d'accueil : domiciliation, Accueil de Jour, SAOA. Ce positionnement, associé à la mise en œuvre d'un outil informatique de recueil de données d'activité ainsi qu'à la proposition systématique d'une rencontre travailleur social à l'ensemble des personnes domiciliées, a permis non seulement de **faire repérer l'activité par le public cible** et par les partenaires mais également d'avoir la capacité de **rendre compte de cette activité** de manière adaptée.



Cette visibilité a amené une augmentation significative de l'activité. **De 42 suivis en 2022, 101 demandes ont été honorées en 2023** (soit une hausse de plus de 100%). Tant du côté des usagers que des partenaires internes (Pôle Santé et Pôle Jeunesse de l'association Riposte) et externes (SST, structures de soins...), l'identification

d'un travailleur social ressource dans l'accompagnement du public domicilié ou à domicilier a structuré l'activité et l'a amenée à atteindre un niveau d'opérationnalité permettant une réponse à ce jour adaptée aux besoins du territoire.

En 2023, le délai moyen de réponse à une demande de suivi SAOA est de 12 jours. Ainsi un usager sollicitant un suivi SAOA auprès d'un membre du collectif accueil s'est vu reçu pour le premier entretien d'évaluation par le travailleur social SAOA dans un délai n'excédant pas 2 semaines calendaires. Cette réactivité a également rendu le dispositif plus opérant, en prenant en compte une nécessité repérée de réponse rapide à la demande, sans possibilité de la laisser s'étioler au fil du temps et en maintenant un lien de proximité temporelle à l'initiative de l'utilisateur et relayé par l'équipe de professionnels.

En raison de sa nouvelle structuration, la proposition SAOA a pris une place tout à fait nouvelle dans le fonctionnement du Pôle Social et a permis **l'accès à un suivi social et administratif à une typologie de public jusqu'alors éloignée de tout accompagnement régulier.**

L'accompagnement des personnes hébergées au FAR St Vincent

Cette année, l'accompagnement des personnes hébergées au FAR St Vincent n'a pas fait place à un recueil de données spécifiques.

L'ensemble de l'activité liée à la convention tripartite entre le FAR St Vincent, les services de l'État et l'association Riposte a été prise en compte dans les chiffres et statistiques recueillis au bénéfice de l'activité SAOA. C'est d'ailleurs le sens donné à notre intervention au FAR St

Vincent qui nous a amené à envisager les suivis des parcours d'insertion des personnes hébergées au FAR comme des suivis SAOA : accompagnement de personnes pour lesquelles nous ne portons pas la responsabilité des modalités d'hébergement. A ce titre, nous n'intervenons pas sur les sollicitations liées au cadre d'hébergement, qu'elles émanent par ailleurs des usagers ou du gestionnaire.

Il est à noter, malgré tout, qu'une permanence pour les suivis SAOA des personnes hébergées au FAR St Vincent s'est tenue *in situ* chaque mardi matin cette année, réalisée par le travailleur social en charge du dispositif, soit **une cinquantaine de demi-journées au bénéfice de 22 personnes**.

[Domiciliation / SAOA, perspectives 2024](#)

Domiciliant et proposant un accompagnement social jusqu'alors toutes les personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou à la rue installées sur le bassin du Gard Rhodanien, à une adresse unique (2 rue juiverie, puis 3 place Guy Coutel) à Bagnols sur Cèze, les perspectives de l'année s'axent naturellement autour de **la mise en œuvre d'une adresse de domiciliation supplémentaire**, au 1 rue Jemmapes à Pont Saint Esprit. Un travail d'information et d'orientation devra nécessairement être effectué au bénéfice d'un public évoluant sur le bassin spiripontain, correspondant à la partie nord du territoire plus général Gard Rhodanien. Ces personnes seront alors reçues, afin de relayer leur domiciliation entre l'adresse actuelle située à Bagnols sur Cèze et l'autre proposition située à Pont Saint Esprit. Il ne fait également nul doute que l'ouverture d'une proposition de domiciliation à Pont Saint Esprit, avec des critères minima et donc plus accessible que le dispositif de domiciliation porté notamment par le CCAS local, amènera une population supplémentaire à venir solliciter nos services.

Il semble donc compliqué de prévoir a priori le volume d'activité supplémentaire que cette ouverture va demander, en ce qui concerne le dispositif de domiciliation, même s'il semble acquis qu'une partie des domiciliés actuels bénéficiera d'un « transfert » d'adresse postale depuis Bagnols sur Cèze vers Pont Saint Esprit, impliquant un surcroît d'activité administrative (radiations, nouvelle domiciliation avec entretien préalable). Nous évaluons le temps pérenne nécessaire à un 0.2 ETP dédié, réparti à ce jour sur 2 demi-journées. Il s'agira de mettre en œuvre ce temps dès le 1^{er} janvier 2024 et de l'adapter selon les besoins repérés au fil de l'année à venir.

De plus, et fort d'un nouveau fonctionnement expérimenté sur l'ensemble de l'année 2023, le SAOA devra nécessairement poursuivre un travail de visibilité auprès des structures partenaires avec pour objectif a minima de maintenir un niveau d'activité équivalent à celui de l'année 2023.

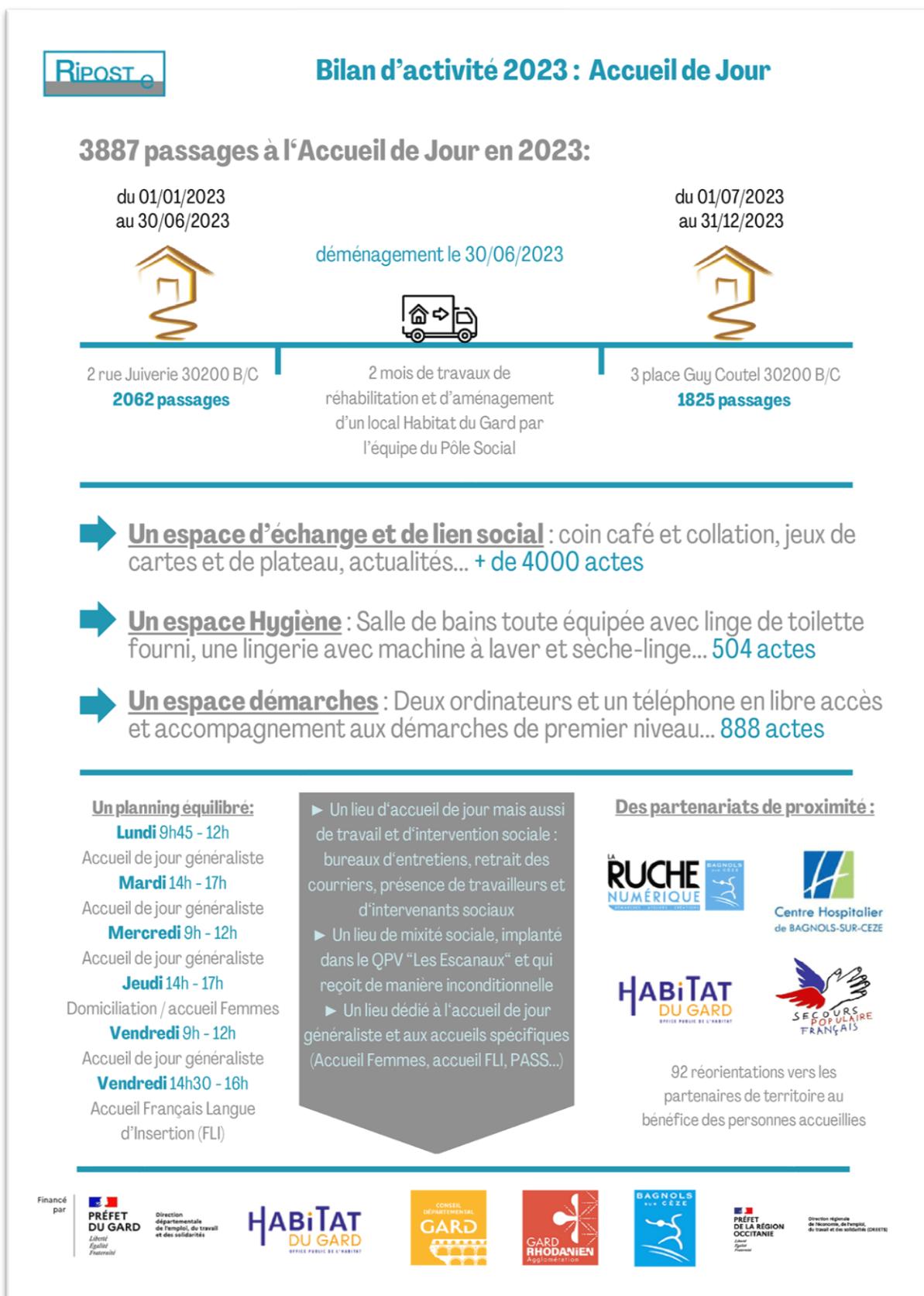
En effet, il semble qu'à ce jour le fonctionnement mis en place permet la prise en compte de chaque demande dans un délai acceptable, nous amenant à considérer que l'offre répond de manière ajustée aux besoins jusqu'alors existants. En continuant d'agir sur la visibilité du dispositif à l'externe, il peut être envisagé une augmentation du nombre de demande de suivi.

Avec l'ouverture d'une deuxième adresse de domiciliation à Pont St Esprit, un des axes forts de l'année 2024 sera également la mise en œuvre d'une offre SAOA à destination des personnes domiciliées au 1 rue Jemmapes 30130 Pont St Esprit. Offre qui devra se coupler à l'intervention au FAR ST Vincent, situé dans la même commune.

De manière plus générale, **la perspective de développement du SAOA passera par un élargissement de son territoire d'ancrage géographique**, selon des modalités qui restent à définir et qui auront pour objectif le positionnement du dispositif comme un acteur majeur de la politique « de la rue au logement » sur l'ensemble du bassin géographique Gard Rhodanien. En ce sens, de nouveaux partenariats sont à explorer (Est du Gard Rhodanien), et de nouvelles modalités de pratiques sont à questionner (autour de la question de l'« aller vers »).

L'Accueil de Jour

Activité de L'Accueil de Jour, infographie



L'Accueil de Jour, un espace d'évaluation privilégiant le lien social et la mixité

A l'instar de l'année 2022, la majeure partie des actes réalisés dans le cadre de L'Accueil de Jour porté par l'Association Riposte en 2023 a concerné la partie lien social : café et collation, animation du quotidien (lecture collective du journal et commentaires sur l'actualité, jeux de table...). Sur les 3887 passages à L'Accueil de Jour (le plus haut total sur les 4 derniers exercices, malgré le déménagement), 3186 ont conduit l'utilisateur à s'arrêter boire une boisson chaude et partager un moment avec les intervenants sociaux et d'autres usagers. **Au total, plus de 4000 actes réalisés à L'Accueil de Jour relèvent du lien social.**



Nous constatons une poursuite dans la hausse de la fréquentation globale de L'Accueil de Jour généraliste. Sur une période de trois années consécutives, la fréquentation a augmenté de 33%, pour atteindre son plus haut total des 4 dernières années avec 3887 passages.

Cette constatation est renforcée par le constat, déjà réalisé depuis plusieurs années, que L'Accueil de Jour reçoit également **une partie de public précaire en logement et souffrant d'une ou plusieurs problématiques associées** : pathologies psychiatriques stabilisées ou non, précarité énergétique, isolement socio-familial, personnes relevant d'une mesure de protection pour majeurs... L'Accueil de Jour de Riposte devient alors un lieu de rencontre et d'écoute, au-delà du public dit « cible » : personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou à la rue. L'espace de lien social répond donc bien aux impératifs d'inconditionnalité de L'Accueil de Jour, et favorise une forme de mixité, a minima dans les problématiques rencontrées. Les difficultés exprimées par l'ensemble des bénéficiaires sont reçues par l'équipe de professionnels en charge du dispositif (moniteur adjoint d'activité et travailleur social) et permettent une évaluation rapide des différentes situations : pour les personnes relevant du dispositif, une orientation vers le SAOA est proposée ; pour les autres, une orientation adaptée

vers les partenaires territoriaux est toujours envisagée. Ce travail supplémentaire, en marge des missions premières d'un Accueil de Jour, représente une **part non négligeable de la pratique quotidienne** et a donc toute sa place dans ce rapport d'activité.

Des dynamiques de soutien et d'appui entre les bénéficiaires se mettent également en place : renvoi vers les lieux ressources (associations caritatives, restaurants solidaires...), dépannage (hébergement tiers pour quelques nuits...). Ces dynamiques permettent à chacun une meilleure connaissance du fonctionnement des appuis territoriaux liés à la grande précarité et amènent parfois à des **relations interpersonnelles valorisantes, basées sur des principes de solidarité et de reconnaissance de l'autre dans sa singularité.**

La mise en œuvre progressive d'accueils dédiés

Au-delà de cette mission d'Accueil de Jour généraliste et inconditionnel, cette année 2023 a vu l'émergence d'accueils spécifiques, dédiés à une typologie de public particulière.

En effet, un premier travail de diagnostic a été mené courant septembre 2023, en lien avec l'opportunité repérée d'un appel à projet régional (DREETS) sur la lutte contre la précarité menstruelle, et abouti au projet « Femmes et Précarité », à destination des femmes en situation



de précarité (qu'elle soit menstruelle, économique, sociale, familiale...). De cette réflexion est née, entre autres, **la proposition d'un accueil spécifique pour les femmes**, ayant lieu à raison de fois par mois le jeudi après-midi (de 14h à 17h). Mis en œuvre sur les deux derniers mois de l'année 2023, novembre et décembre, cet accueil a permis à une dizaine de femmes de bénéficier d'un espace dédié, sécurisé et animé par deux professionnelles du Pôle Social.

Avec pour objectif de permettre l'accès à l'ensemble des services proposés sur un Accueil de Jour généraliste (lien social, espace hygiène et espace démarches), l'accueil femme a amené notamment les

femmes victimes de violence conjugale et/ou intrafamiliale de bénéficier d'un temps convivial

d'échange plus entourant, avec comme fil conducteur **la lutte contre la précarité et les exclusions de manière générale** et plus spécifiquement, la lutte contre la précarité menstruelle.

De la même manière, le dernier trimestre 2023 a vu l'ouverture d'un temps d'accueil spécifique le vendredi après-midi (de 14h30 à 16h) à destination de personnes pas ou peu francophones, volontaires, et repérées sur les différents dispositifs de l'association. En partenariat officialisé avec l'association AgirABCD, **l'accueil Français Langue d'Intégration (F.L.I.)** permet à un groupe de bénéficiaires d'accéder à des cours de Français animé par un bénévole de l'association AgirABCD, avec pour objectif de **favoriser les compétences de communication** en langue française.

[Une offre de service diversifiée toujours au service d'une prise en charge globale](#)

A l'image de l'ouverture de ces accueils spécifiques, l'activité d'accueil du Pôle Social de l'association Riposte permet **une prise en compte globale des difficultés des personnes** s'y présentant. En effet, au-delà de la question du lien social, 1 personne sur 4 bénéficie d'un appui à l'occasion d'une démarche socio-administrative : accès à l'Internet ou au téléphone, accompagnement ponctuel par un intervenant ou travailleur social... 1 passage sur 7 aboutit quant à lui au recours à l'espace hygiène (douche, machine à laver, sèche-linge).

Tous ces actes professionnels d'accompagnement à l'interne sont renforcés par une dynamique d'ouverture sur le territoire. Implanté dans le QPV « Les Escanaux », les locaux d'Accueil de Jour sont maintenant voisins de l'espace France Service La Ruche Numérique, des locaux du Secours Populaire, et des locaux du principal bailleur social local (Habitat du Gard). Ils sont également à proximité de la maison du département, du CCAS, de l'hôpital général et du CMP... Cet ancrage au cœur de la vie de la cité facilite les liens interinstitutionnels, et amène, à l'instar de la présence de la « PASS Hors Les Murs » du CH de Bagnols sur Cèze deux vendredis matin par mois (à l'occasion de L'Accueil de Jour), **une fluidité dans les parcours et dans les orientations au bénéfice des publics accueillis.**

Accueil de Jour, perspective 2024

Si l'année 2023 a permis une installation pérenne des missions d'Accueil de Jour et l'élargissement des contours de celle-ci dans nos locaux de Bagnols sur Cèze, force est de constater qu'il nous a été impossible de conduire ces mêmes missions sur la commune de Pont St Esprit. En effet, consécutivement à l'arrêt de la mise à disposition d'un local communal (où se tenaient jusqu'alors 3 demi-journées d'accueil par semaine) en janvier 2023, l'association Riposte n'a pas été en mesure de trouver une solution satisfaisante pour poursuivre la conduite du dispositif sur le territoire spiripontain. Sur l'ensemble du premier semestre, en partenariat avec le FAR St Vincent, L'Accueil de Jour et l'offre de service adossée ont pu se tenir dans une pièce commune du Foyer. En évaluant cette pratique, à terme du premier semestre, il a été décidé d'y mettre un terme au regard de son inadaptation et la fréquentation nulle des demi-journées d'accueil. Depuis cette date, aucun local adapté et accessible n'a pu être capté et aucune proposition n'a pu émaner des acteurs locaux.

A l'évidence, le développement de l'activité Accueil de Jour en 2024 devra prendre en compte cette difficulté afin de **trouver une solution acceptable au regard de la situation dégradée des personnes en situation de grande précarité, sans domicile stable, en habitat mobile ou à la rue sur la commune de Pont St Esprit.**

Par ailleurs, il s'agira de **poursuivre le développement des activités d'accueil dédiés**, en les évaluant à intervalles réguliers, et de maintenir le niveau d'exigence dans l'articulation des missions d'Accueil de Jour, de veille sociale, et d'ouverture territoriale à l'œuvre au cours de l'année 2023.

Conclusion

Au regard des objectifs formulés à l'issue de l'année 2022, et reposés dans les propos introductifs de cette première partie du rapport d'activité, la conduite de l'activité d'Accueil (dispositifs Domiciliation/SAOA et Accueil de Jour) par le Pôle Social a permis un **développement favorable de la pratique**. Qu'il s'agisse du positionnement d'un travailleur social CESF et d'intervenants sociaux repérés sur ce pan d'activité, qu'il s'agisse de l'utilisation d'outils opérationnels adaptés à la pratique et prenant en compte les indicateurs nécessaires à

une mesure exacte et cohérente de l'activité, les évolutions mises en œuvre ont amené plus de lisibilité dans l'exercice des missions confiées au bénéfice des personnes bénéficiaires.

D'un point de vue technique, le recours à un collectif restreint sur l'activité d'Accueil (hors accueil dédiés) favorise la fluidité de l'information relative à la pratique. Cette dernière s'en trouve positivement impactée, à l'interne comme à l'externe. Illustrée par l'appropriation des nouveaux outils et des nouveaux locaux très satisfaisante, **cette dynamique a mis en perspective la qualité du travail conduit tout au long de l'année.**

La conception et la mise en œuvre de nouvelles typologies d'accueil dans le courant de l'année écoulée témoigne de la **vitalité des dispositifs** et de la capacité d'analyse et de prise en compte des données issues des missions de veille sociale et de l'état des lieux en découlant. Bien que diffusées dans la pratique d'accueil, ces missions constituent un champ d'exploration nécessaire au développement de notre activité, à son ajustement aux problématiques territoriales, et devront continuer à être intégrées au travail d'ingénierie à venir. La poursuite de l'objectivation des difficultés, qui n'ont que peu évoluées depuis l'année dernière, et la construction de réponses adaptées (notamment en termes de lien entre grande précarité et santé mentale) constituera par ailleurs l'axe majeur de ce travail d'ingénierie pour l'année à venir.

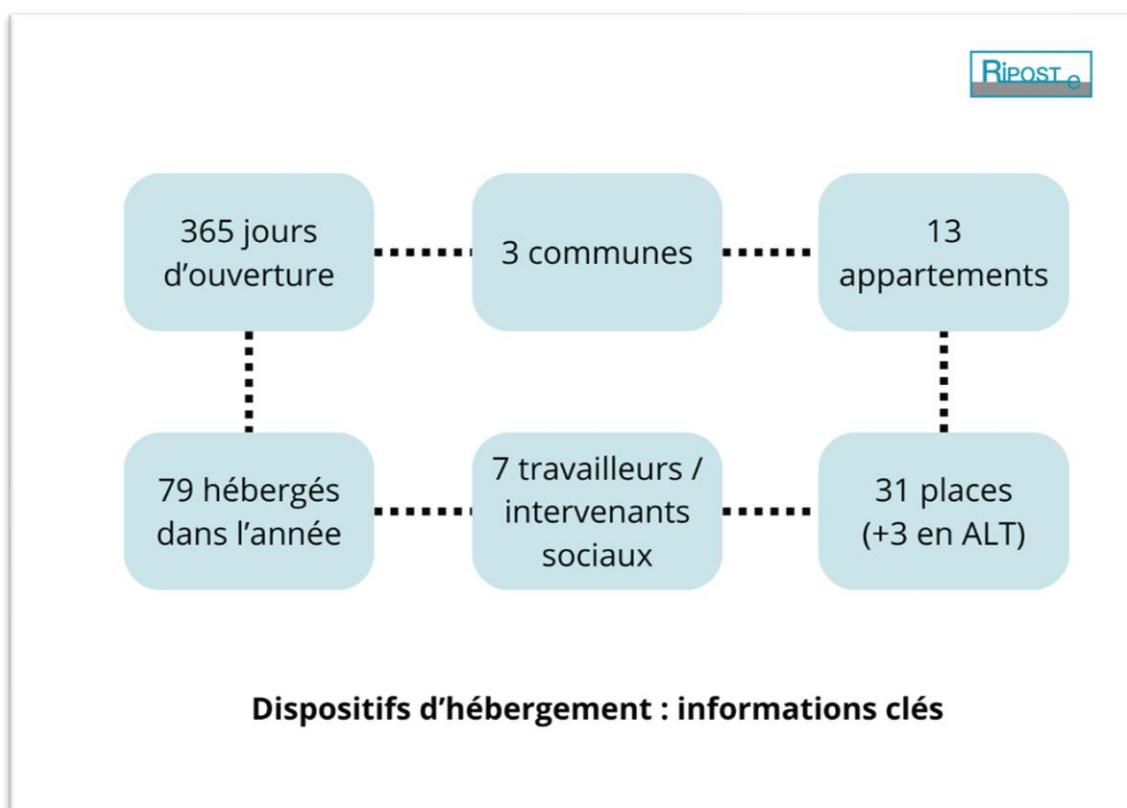
DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT

Introduction

Les missions d'hébergement portées par le Pôle Social de l'association Riposte se centrent autour de deux dispositifs :

- Un centre d'hébergement d'urgence généraliste : au 31/12/2023, 21 places réparties sur 9 appartements de typologies différentes (du T2 au T4) et 2 communes (Bagnols sur Cèze et St Nazaire) ;
- Un centre d'hébergement d'urgence pour Personnes Victimes de Violence (FVV) : au 31/12/2023, 10 places réparties sur 4 appartements de typologies différentes (du T1 au T4) et 3 communes (Bagnols sur Cèze, St Nazaire et Laudun), plus 3 places en Allocation de Logement Temporaire (ALT FVV) .

Les personnes ne sont accueillies que sur orientation du SIAO 30, et selon des **principes d'inconditionnalité et de continuité de parcours**. C'est cet unique prescripteur qui garantit l'équité dans l'accès aux places disponibles, qui lui sont transmises chaque matin grâce à l'envoi d'un mail quotidien.



Le Centre d'Hébergement d'Urgence Généraliste

Activité du CHU G, infographie



Bilan d'activité 2023 Hébergement d'Urgence Généraliste

52 personnes hébergées en 2023 :



13 femmes



1 enfant



38 hommes

91% taux d'occupation
global

environ 6700 nuitées
pourvues

- ➔ Une durée moyenne de séjour de 217 jours, réduite à 186 jours (6 mois) si on excepte les 3 personnes présentes depuis 2 ans et plus.
- ➔ 39% des hébergés sont sans ressources, et seulement 4 personnes ont perçu un revenu d'activité lors de leur passage en HU.
- ➔ + de 50% des séjours HU qui aboutissent à une orientation hébergement / logement, pas de retour à la rue (hébergements tiers pour le reste)

35 entrées

Le suivi social en HU :

1 travailleur social - 1 moniteur
éducateur - 1 maitresse de maison -
2 intervenants sociaux -

35 sorties

dont 18 sorties vers
du logement ou des
structures
d'hébergement

1 seule personne
hébergée à l'année

Évaluation globale :
Période DIPC de deux mois
Co-construction de l'orientation

Accompagnement spécifique :

Contractualisation mensuelle,
accompagnement socio-administratif,
éducatif et liens partenariaux (santé, droits...)

Accompagnement à la sortie :

Suivi des orientations SISIAO, lien avec les
structures de soins accueillantes, lien avec les
bailleurs sociaux...

Financé
par



Direction
départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités DRETEC



Un dispositif unique pour des profils éclectiques

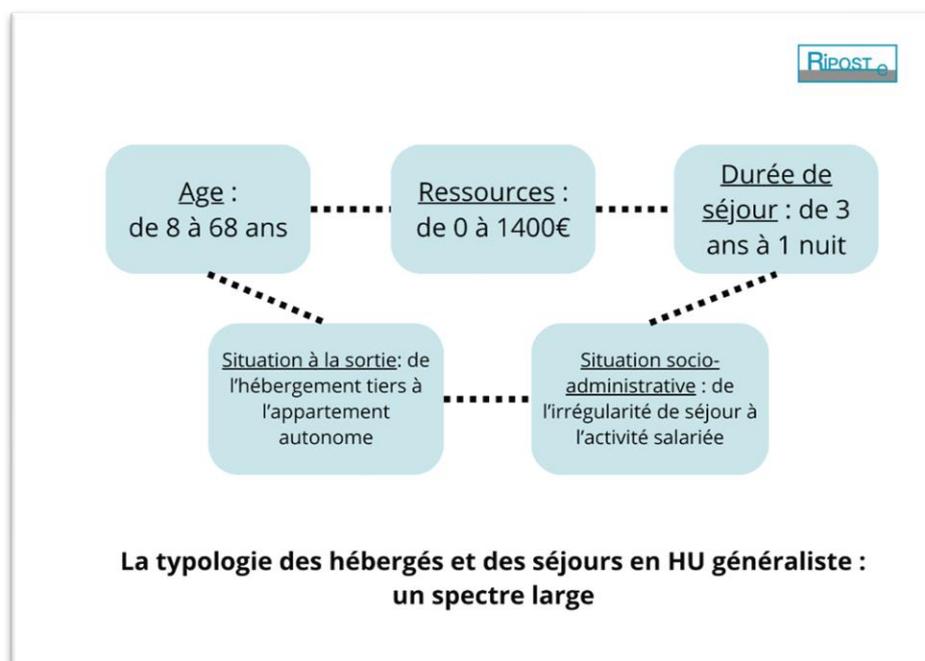
Le Centre d'Hébergement d'Urgence généraliste a accueilli **52 personnes différentes** au cours de l'année 2023. Ces 52 personnes ont bénéficié d'une mise à l'abri continue, avec prise en charge en semi-collectif sur des appartements diffus, associée à un suivi social visant à préparer les conditions optimales d'une sortie vers un logement ou un hébergement adapté.

Ce cadre général se décline selon une temporalité établie, permettant une prise en compte globale des situations :

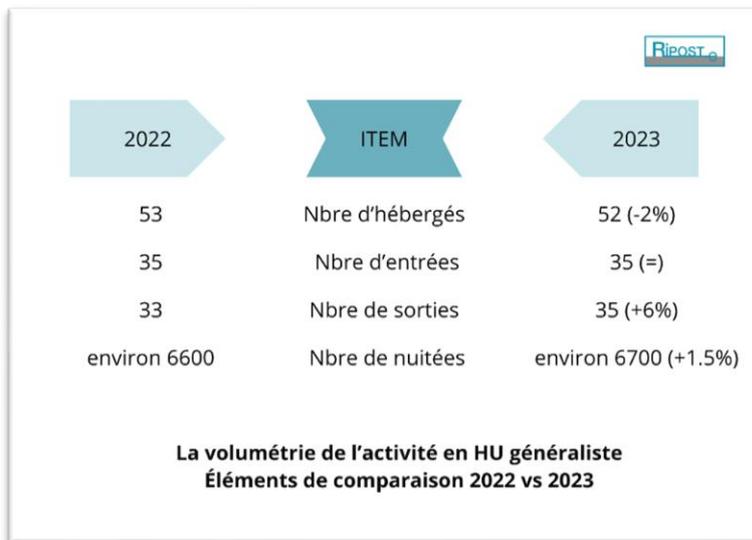
- Une première période de 2 mois, matérialisée par la signature d'un **Document Individuel de Prise en Charge (DIPC)**, et permettant à la fois l'évaluation et la proposition d'une orientation ajustée à cette évaluation ;
- Une succession de **contrats d'hébergement mensuels**, signés jusqu'à la sortie effective de la personne, et permettant la définition et la mise en œuvre d'objectifs visant à créer les conditions d'un parcours d'insertion réussi.

Appliqué à chaque accueil en HU, ce cadre d'intervention permet de garantir le respect du principe de continuité, tout en tenant les exigences inhérentes à un accueil en dispositif d'Urgence.

Il reste que dans ce cadre d'intervention fixe, chaque personne accueillie présente un profil spécifique.



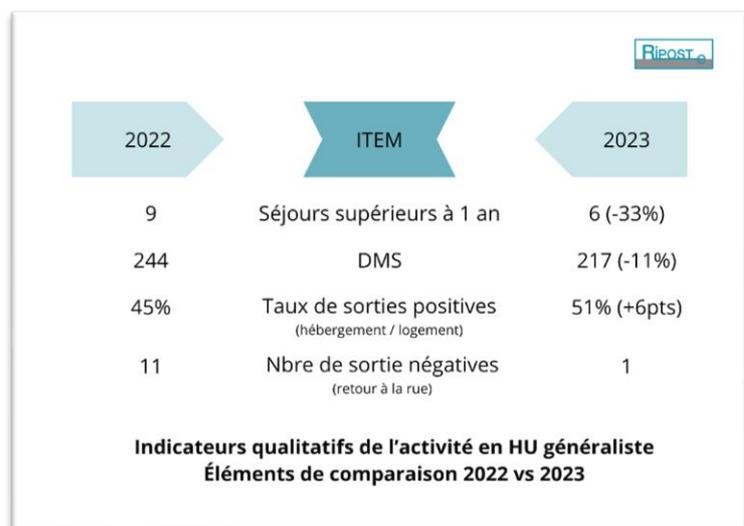
Une volumétrie stable et un dispositif plus opérationnel



Cette année 2023 est tout à fait comparable à l'année 2022 en termes de volumétrie d'activité. Qu'il s'agisse du nombre de personnes hébergées, du nombre de nuitées pourvues et des mouvements entrées/sorties, les chiffres sont sensiblement identiques. A l'image de l'année précédente, un appartement de 3 places a dû

être fermé pendant plusieurs semaines pour des raisons matérielles (dégât des eaux). Le taux d'occupation global, au jeu des ouvertures/fermetures de place, passe de 86 à 91%, en lien avec plusieurs changements d'appartements au fil de l'année (remplacement des hébergements historiques par des appartements plus récents et réhabilités). **Les données quantitatives nous permettent de constater une relative stabilité de l'activité**, qu'il convient de compléter par des données spécifiques rendant mieux compte du dynamisme des accueils en hébergement.

En effet, les évolutions positives sont à repérer du côté de l'analyse des données qualitatives. Le premier indicateur à considérer est celui du nombre de personnes ayant été hébergées sur une durée supérieure à 365 jour (1 an). En 2022, ces séjours concernaient 9 personnes, contre 6 en 2023 (pour une baisse de 33%). La Durée Moyenne de Séjour (D.M.S) est



ainsi passée de 244 jours à 217 jours, pour une baisse de plus de 10%. De la même manière, à nombre d'hébergé équivalent, l'année 2023 a vu aboutir 18 parcours d'insertion par le logement (vers hébergement/logement) contre 15 en 2022, pour un taux de sortie positive de plus de 51%

en 2023 contre 45% en 2022. L'analyse de ces données nous permet d'affirmer **une meilleure opérationnalité du dispositif** : fluidité des parcours, travail de repérage des relais hébergement / logement, travail sur l'appropriation de l'orientation et sur le recours aux ressources propres à la personne, meilleur positionnement dans les dynamiques contextuelles A.H.I. et liens partenariaux efficaces. Ce travail est à mettre au crédit de l'équipe de travailleurs et intervenants sociaux, qui a su entretenir cette dynamique positive tout au long de l'année écoulée.

Besoins spécifiques et hébergement d'urgence

Au regard de l'ensemble des accueils effectués sur l'année 2023, plusieurs profils ont nécessité une adaptation des pratiques professionnelles, souvent matérialisée par un **besoin accru** en ressources et en accompagnement :

- Le public jeune 18 – 25 ans : souvent issu de parcours en protection de l'enfance, marqué par des carences éducatives et des difficultés multi-factorielles, le public jeune nécessite un accompagnement renforcé tant sur des questions d'accompagnement (présence accrue des travailleurs et intervenants sociaux sur les hébergements) que sur des questions de ressources (jeunes non éligibles au RSA et pour qui les contraintes d'accompagnement en CEJ ne permettent pas une pérennité à moyen terme de la ressource financière).
- Le public à droits incomplets : l'absence de solution administrative implique de fait que la prise en charge agisse à tous les niveaux de besoins de la vie quotidienne : hébergement, accès à l'alimentation, accès aux produits d'hygiène, accès aux soins, accès à la mobilité, accès aux services spécialisés en droit des étrangers... L'absence réelle de perspective implique également un soutien psycho-éducatif régulier et un travail d'accompagnement à l'acceptation de la difficulté de la situation.
- Le public avec pathologie duelle : les difficultés induites par les pathologies psychiques associées à des pathologies addictives ne permettent pas la mise en œuvre d'orientations classiques dans le circuit AHI. Le manque de dynamisme, au niveau local, des acteurs sanitaires de spécialité rend compliqué les liens partenariaux indispensables à la bonne prise en compte de cette typologie de public.

La nature du travail à conduire sur l'année 2024 est de plusieurs ordres.

Tout d'abord, il s'agira de poursuivre la dynamique d'accompagnement permettant une meilleure **fluidité des parcours**, en lien avec l'inscription dans une dynamique A.H.I. contextualisée. L'objectif sera ainsi d'atteindre une durée moyenne de séjour proche de 6 mois. Il est par ailleurs à noter que cette durée moyenne de séjour est d'ores et déjà atteinte si on excepte 3 situations complexes de personnes à droits incomplets et qui ont nécessité une durée d'hébergement supérieure à 2 ans pleins.

En lien avec cette dernière remarque, il semble important de faire reconnaître **l'existence de typologie de public à besoins spécifique**, et notamment d'entamer une réflexion complémentaire sur le **public jeune**. En effet, les leviers à mettre en œuvre pour ce public spécifique pourraient s'avérer être autant d'investissements pour éviter un renforcement des logiques d'exclusion et un ancrage dans les dispositifs d'hébergement.

Enfin, une attention particulière sera portée à la question de **l'insertion socio-professionnelle des personnes hébergées au sein de notre Centre d'Hébergement d'Urgence**. L'activité professionnelle devra être considérée comme un vecteur d'une **insertion plurimodale** et intégrée de manière plus prononcée à la pratique professionnelle de l'équipe pluridisciplinaire. Il s'agira à la fois de développer les liens partenariaux à l'externe (acteurs de l'insertion socio-professionnelle, acteurs de l'insertion par l'activité économique) et de **développer les compétences à l'interne pour une approche spécifique « grands précaires »**.

Le Centre d'Hébergement d'Urgence Personne Victime de Violence

Activité du CHU FVV, infographie



Bilan d'activité 2023 Hébergement d'Urgence Personnes Victimes de Violence

27 personnes hébergées en 2023 :



19 femmes



7 enfants



1 homme

93% taux d'occupation
à la nuitée

2100 nuitées pourvues

- ➔ Une durée moyenne de séjour de 239 jours, qui tombe à 158 jours (5 mois) si on excepte un foyer présent depuis plus de 3 ans
- ➔ Un revenu moyen des adultes hébergés de 723€ mensuels (dont une majeure partie de minima sociaux RSA et AAH)
- ➔ Un parc d'hébergement répartis sur 5 appartements et 4 communes du Gard Rhodanien : Bagnols sur Cèze, Pont St Esprit, St Nazaire et Laudun

21 entrées

Accompagnement social :

1 éducatrice spécialisée - 1
psychologue - 3 intervenants sociaux

20 sorties

dont 9 sorties vers
du logement
autonome et 3
hébergements en
structure

0 retour au
domicile

Accompagnement socio-administratif :
ouverture de droits, remise à jour administrative, insertion par le logement...

Accompagnement spécifique :
judiciaire, médico-légal, associations dédiées FVV...

Accompagnement spécialisé :
démarches santé, savoir-habiter, travail budgétaire, soutien éducatif...

Financé par



Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités



Direction régionale de l'économie, du travail, de l'énergie, de l'environnement, de la mer et de la pêche



Spécificités de l'accompagnement en CHU FVV

Les personnes hébergées dans le cadre du dispositif Centre d'Hébergement d'Urgence FVV bénéficient d'un **accompagnement spécifique, alliant les exigences de l'hébergement d'urgence aux besoins renforcés liés à la situation de violence** préalable à l'entrée. En effet, si le cadre général de l'accueil et la temporalité des différentes contractualisations est semblable à celui mis en place au sein du CHU Généraliste, il n'en reste pas moins qu'un protocole d'accueil et de suivi renforcé est nécessaire à la sécurisation des personnes prises en charge :

- A l'occasion de l'accueil, l'éducatrice spécialisée en charge de l'accompagnement des personnes victimes de violence propose un **accompagnement physique d'une ou deux demi-journée(s)** sur l'ensemble des structures potentiellement partenaires afin de permettre à la personne accueillie de se repérer et d'être actrice a maxima des démarches à mener : Maison de la Justice et du Droit, CIDFF, Gendarmerie/Police, CAF, Centre des Finances Publiques, associations d'aide alimentaire (Secours Populaire, Restos du Cœur), banque, hôpital, mairie, bailleurs sociaux...
- Dans la quinzaine qui suit l'accueil en Centre d'Hébergement d'Urgence, **un rendez-vous tripartite** est fixé, entre la personne accueillie, l'éducatrice spécialisée en charge du suivi et la psychologue de l'association. Cette première rencontre permet une accroche et ouvre la possibilité, si la personne accueillie le souhaite, d'engager des rencontres régulières avec la psychologue.

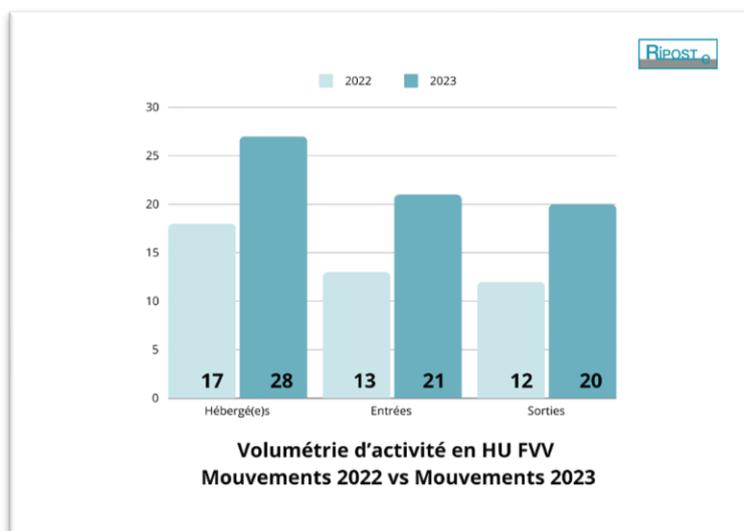
Ces temps de disponibilité et d'écoute active, constitutifs d'un étayage affectif et éducatif sécurisant, permettent d'évaluer les freins à lever et favorisent la mise en confiance. Ils permettent également de créer **une synergie systémique autour de la personne**, afin que la prise en charge soit globale et qu'elle amène la personne à investir un parcours à la fois d'insertion par le logement mais également un parcours d'élaboration psychique et de reconstruction.

L'accompagnement éducatif des personnes accueillies en CHU FVV, sur l'année 2023, a amené **27 personnes à être mises à l'abri**, à la suite de faits de violences conjugales et/ou intrafamiliales. Nous dénombrons 20 sorties en 2023. **Aucune d'entre elles n'aura amené la personne accueillie à retourner au domicile conjugal.**

Une fluidité renforcée

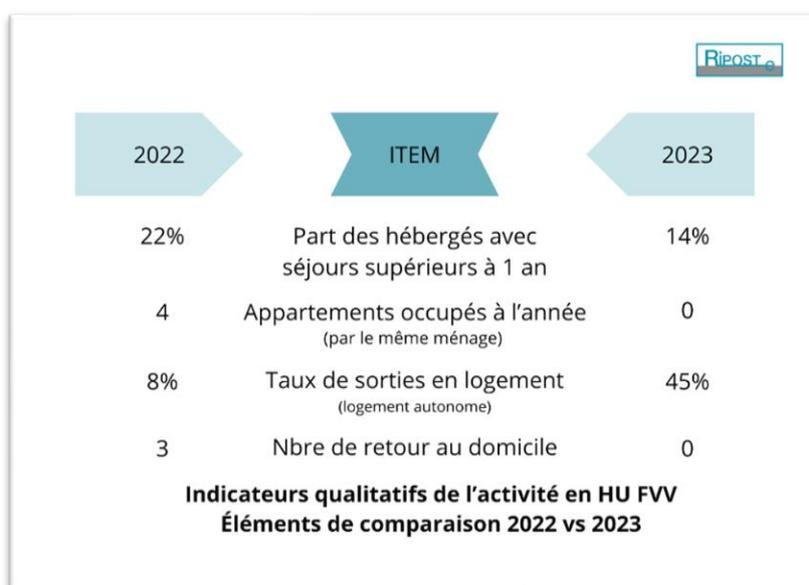
En 2023, l'ensemble des indicateurs relevés nous permet de constater une **meilleure fluidité dans les parcours** relatifs à un accueil dans notre Centre d'Hébergement d'Urgence FVV.

En effet, une première lecture volumétrique nous amène à mettre l'accent sur une **hausse importante d'activité** par rapport à l'activité mesurée en 2022.



La prise en compte de l'ensemble de ces mouvements d'entrées / sorties témoignent d'une charge d'accueil plus importante, matérialisée par une augmentation de près de 40% du nombre de personnes accueillies sur l'année (28 en 2023 contre 17 en 2022). En complément de ces données, les chiffres du taux

d'occupation à la nuitée restent stables aux alentours des 90%. L'ensemble des données qualitatives nous permettent quant à elle de caractériser **une meilleure efficacité** du dispositif. La DMS est restée stable, 243 jours en 2022 contre 238 en 2023 et les revenus préférentiels restent les minima sociaux (pour un revenu moyen de 723€ mensuel par ménage en 2023). En revanche, aucun des appartements n'est resté occupé à l'année par le même ménage. De la même manière, la part des séjours supérieur à 365 jours (1 an) est passée de 22% en 2022 à 14% en 2023. Deux indicateurs permettent de souligner la qualité du travail mené tout au long de cette année 2023. Le taux de sortie en logement autonome est passé de 8% en 2022 à 45% en 2023, témoignant du **dynamisme des**



accompagnements et de la pertinence de nos différentes propositions à l'égard des personnes victimes de violences accueillies en CHU. Cette donnée est par ailleurs corroborée par l'absence totale de retour au domicile à l'issue d'un séjour CHU FVV.

L'ensemble du travail a permis au Pôle Social de l'association Riposte de se voir confier 2 places supplémentaires (de 8 à 10 agréments) par les services de l'État à l'issue de l'exercice 2023. **Cette reconnaissance du travail conduit nous amène à valider l'ensemble des pratiques en cours sur l'année.**

[Les violences faites aux femmes, une approche associative globale dans laquelle s'intègre le CHU FVV](#)

Le CHU FVV, porté par le Pôle Social, constitue un axe majeur dans les actions de lutte contre les violences faites aux femmes mises en œuvre par l'association Riposte. Sur l'ensemble de l'année 2023, le dispositif CHU FVV a été en lien constant avec l'autre dispositif dédié de l'association, le Point Écoute Santé. En effet, les passerelles entre les deux dispositifs, l'un sous la tutelle de la DDETS (CHU FVV) l'autre sous la tutelle de collectivités locales (département, agglomération du Gard Rhodanien...) ont permis une **transversalité des pratiques** (développement partenarial à l'externe, animation réseau, échange d'informations...) et le positionnement de l'association Riposte comme **l'acteur majeur de la prise en charge des personnes victimes de violence sur le bassin Gard Rhodanien.**

A partir de cette entité duelle, s'est développée une ingénierie qui a amené l'équipe du CHU FVV à être porteuse de différents projets au cours de l'année 2023 :

Comme déjà évoqué dans la partie première, rendant compte de l'activité d'accueil, une première proposition a été réalisée sur le deuxième semestre de l'année, à partir de la réponse à un appel à projet régional (DREETS) sur des missions de lutte contre la précarité menstruelle. L'orientation associative a abouti à la conception et la conduite du projet « **Femmes et Précarité** », porteur d'un ensemble d'actions à destination des femmes en situation de précarité, et s'adressant par là même aux personnes hébergées en CHU FVV. Des demi-journées d'accueil bimensuelles ont été mises en place, des temps conviviaux (repas) ont été organisés et une démarche d'« aller-vers » a été conçue (et sera mise en œuvre en 2024), afin de couvrir le territoire Gard Rhodanien y compris sur les parties moins urbaines et plus éloignées.

L'autre aspect développé sur la deuxième moitié de l'année 2023 est une proposition à la fois de prévention et d'information sur les violences faites aux femmes. Le projet « **Et si on en parlait ?** » est ainsi proposé au



concours départemental porté par le CD 30 sur la thématique des actions de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce projet vise d'une part à réaliser des sessions de sensibilisation au consentement et aux violences faites aux femmes dans l'ensemble des collèges du Gard Rhodanien, à destination du public d'adolescents scolarisés en classe de 4^{ème}, et d'autre part à permettre la publication et la diffusion d'un livret de prévention et d'informations tout public, donnant à la fois accès aux informations générales ainsi qu'aux différents interlocuteurs spécialisés dans la lutte contre les violences conjugales et/ou

intrafamiliales sur le bassin Gard Rhodanien. La création des différents outils a débuté au mois de décembre 2023, et sera achevée en février 2024, avec prévision d'une première journée de sensibilisation dans un collège de Bagnols sur Cèze en mars 2024, et distribution des livrets d'information dans les lieux accueillant du public fin de premier semestre 2024.

CHU FVV, perspectives 2024

Il s'agira à l'occasion du début de l'exercice 2024 de continuer à **renforcer les exigences d'accompagnement à destination du public accueilli en CHU FVV**, tout en rendant opérationnel le passage de 8 à 10 agréments. Cette année 2023, des déménagements d'appartements ont permis une meilleure organisation du travail d'accompagnement en favorisant une mutualisation des ressources disponibles. L'année 2024 devra permettre de poursuivre ce mouvement et une attention particulière sera portée au réaménagement des

hébergements plus anciens ainsi qu'à leur rééquipement. En effet, la qualité matérielle d'accueil favorise la mise en confiance et le travail nécessaire sur la re-narcissisation des personnes accueillies.

Les différentes propositions accolées à l'offre d'HU FVV nous amènent également à questionner à nouveau l'importance de mettre en place un travail collectif, type groupe de parole, avec possibilité d'associer cette proposition au projet « Femmes et Précarité », au-delà de la modalité d'accueil déjà mise en place fin 2023.

Pour finir, un travail de formalisation, de communication et de visibilité sera conduit afin de continuer à inscrire l'association Riposte comme ressource dans les actions de lutte contre les violences conjugales et/ou intra-familiales à l'échelle du Gard Rhodanien.

Conclusion

Qu'il s'agisse du Centre d'Hébergement d'Urgence généraliste comme de celui destiné aux Personnes Victimes de Violence conjugales et/ou intrafamiliales, l'année 2023 a été révélatrice de l'importance de l'équipe pluridisciplinaire dans la construction de l'offre d'accompagnement et des parcours des personnes.

Plusieurs objectifs fixés à l'issue de l'année 2022 ont été complétés : adaptation du parc d'hébergement, mise en place d'une première dynamique collective avec l'« Accueil Femmes », reconnaissance par notre autorité de tutelle des spécificités d'accompagnement FVV et d'une temporalité de prise en charge nécessairement différente de celle de l'accompagnement en généraliste, action FVV mieux intégrée contextuellement (actions de prévention et d'information).

La reconnaissance du travail conduit a permis :

- L'obtention de 2 places supplémentaires en HU FVV ;
- L'obtention d'un financement complémentaire sur le projet « Femmes et Précarité » ;
- La reconnaissance de notre modèle de communication technique ascendante (lien SIAO) sur l'ensemble des places CHU comme modèle départemental ;
- L'obtention du troisième prix départemental pour le projet « Et si on en parlait ? »

L'ensemble de ces accomplissements nous pousse à **valider la mise en œuvre de nouvelles modalités de pratique, inspirée d'un fonctionnement en plateforme au service de l'insertion et de la lutte contre les exclusions**. Ce travail mérite d'être poursuivi, selon des impératifs d'évaluation des actions conduites, d'ingénierie collective et d'analyse des données de veille sociale recueillies au sein des dispositifs d'hébergement.

DISPOSITIFS D'INSERTION

Introduction

Le Pôle Social de l'association Riposte porte plusieurs dispositifs d'insertion par le logement sur le bassin Gard Rhodanien. **Les dispositifs d'insertion correspondent à des propositions de logement accompagné**, c'est-à-dire qu'ils s'adressent à une typologie de public qui a accès, de manière administrative comme au niveau socio-éducatif, aux spécificités de l'entrée en logement. Les freins principaux ont été levés, les revenus permettent le paiement d'un loyer et les charges inhérentes à l'occupation d'un logement (fluides, charges locatives...). Ces dispositifs permettent un accueil, a minima, sur du moyen terme.

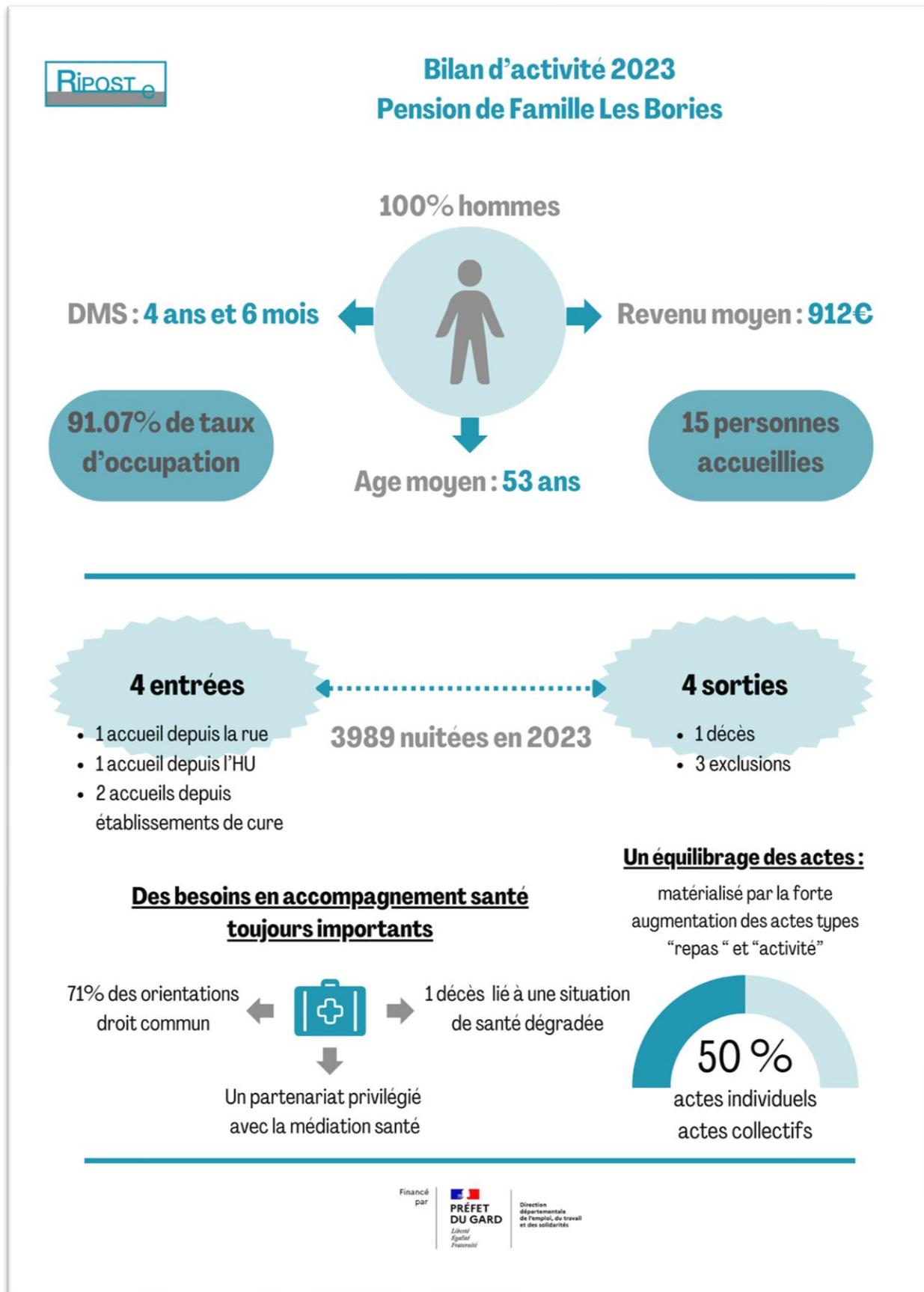
Souvent mésusés par manque de places d'hébergement sur le bassin Gard Rhodanien, les dispositifs d'insertion (ou de logement accompagnés) Riposte, se caractérisent par un **accompagnement social peu soutenu et visant une orientation, dès que possible, vers les services et dispositifs de droit commun**. Chacune de ces modalités de logement requiert donc un travail préalable d'évaluation des situations afin d'éviter les pièges de l'orientation par défaut, caractéristique des zones dépourvues en offre de place hébergement / logement. Cette évaluation constitue un premier axe commun dans les accueils en IML comme en Pension de Famille et garantit l'adaptation, la stabilité et la pérennité de ces deux dispositifs.

Sur ces deux dernières années, s'est agrégée à l'offre de logement accompagné le dispositif dit « IML Ukraine ». Il s'agissait, dès le printemps 2022, d'accueillir les populations réfugiées d'Ukraine fuyant les conflits armés en cours sur le territoire ukrainien. Selon des modalités d'accueil en InterMédiation Locative, sous location avec perspective de logement autonome à moyen terme, ces populations ont été accueillies et réparties entre les porteurs d'IML sur le département. L'association Riposte a accueilli une petite trentaine de ces personnes, et les a accompagnés vers un parcours d'insertion global.

Au total, l'association Riposte est structurellement agréée pour 32 places en dispositif logement : 12 en Pension de Famille et 20 en InterMédiation Locative. Places auxquelles se sont conjoncturellement ajoutées la trentaine d'accueil en IML Ukraine, depuis 2022.

La Pension de Famille « Les Bories »

L'activité de la Pension de Famille « Les Bories », infographie

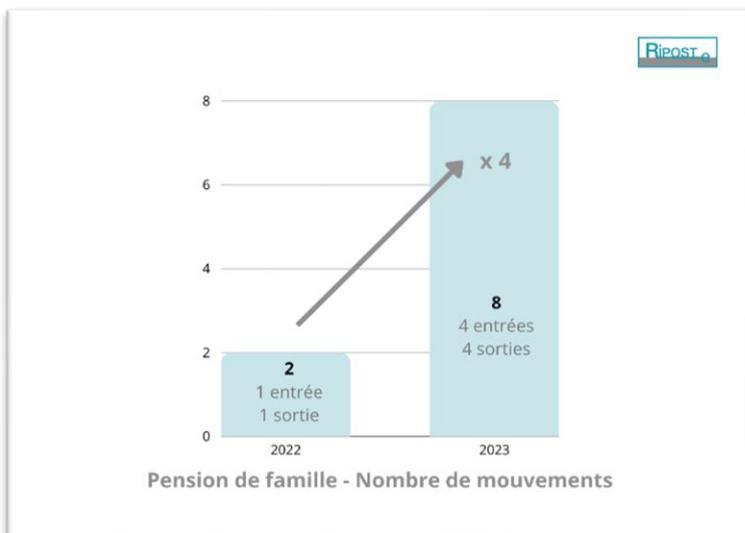


La mise en œuvre des perspectives 2023

A l'issue d'une année 2022 difficile, marquée notamment par des situations complexes et nécessitant un accompagnement individuel récurrent sur les actes du quotidien au bénéfice d'une partie des personnes hébergées, plusieurs perspectives avaient été évoquées. Des objectifs spécifiques avaient été fixés :

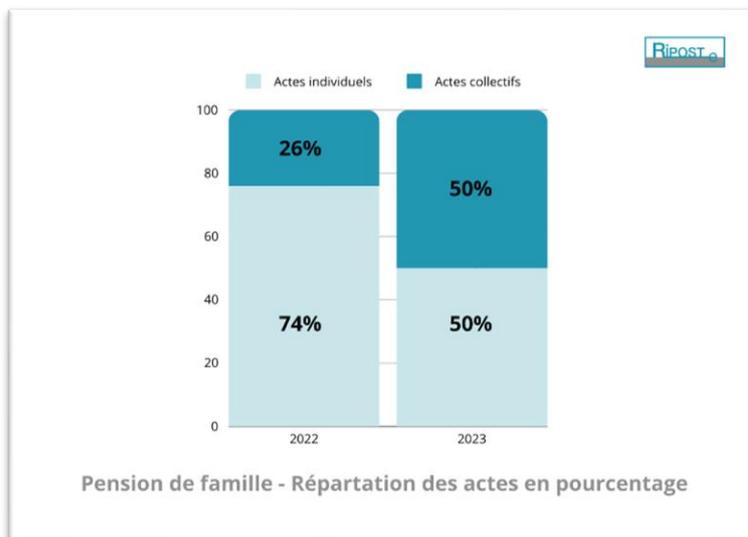
- **Identifier des relais** afin de proposer une prise en charge globale et adaptée à chaque situation
- **Ajuster le public accueilli** au projet d'accueil en Pension de Famille, et notamment favoriser la capacité d'implication dans la vie collective et éviter les difficultés liées aux problématiques associées (pathologie psychique et addictive, troubles du comportement).

La construction d'un lien partenarial en interne à l'association, avec le service de médiation en santé a permis la mise en œuvre d'accompagnement santé à destination des résidents nécessitant un accompagnement important en lien avec des problématiques de santé. Les relais ont été efficaces, et ont permis de dégager du temps de prise en charge au bénéfice de l'animation collective et de la mise en place d'activité « cadre de vie ». D'autres liens partenariaux directs ont été explorés, sans possibilité d'assurer la construction de relais pérennes et efficaces : CMP, addictologie (dont la palette d'intervention concernait environ 50% des résidents en 2023)... Il semble donc que **le positionnement du dispositif de médiation santé en tant que tiers dans le passage entre prise en charge sociale et prise en charge médicale** soit à ce jour le seul levier à activer afin de permettre l'émergence de relais en médecine hospitalière / médecine de ville. Il est par ailleurs à noter que la possibilité de recours à un service d'aide à la personne (ménage) a permis le maintien d'une personne à la Pension de Famille cette année.



De la même manière, l'année 2023 a été témoin d'une amplification des mouvements d'entrées/sorties au regard de ce que la Pension de Famille avait pu connaître jusque-là. En effet, en 2022, 1 entrée et 1 sortie avaient été enregistrées. Cette année 2023, 4 entrées et 4 sorties ont eu lieu. Cette augmentation importante trouve son origine dans le travail d'adaptation du public à l'offre

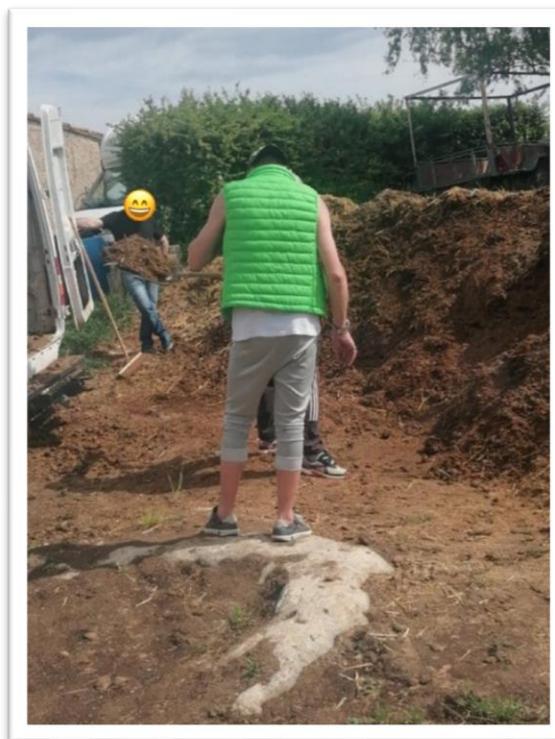
Pension de Famille, notamment dans **une dynamique plus importante d'application du règlement intérieur**. Ainsi, 3 exclusions ont été prononcées en 2023, pour non-respect répété du règlement intérieur, à destination de personnes non investies dans le quotidien de la Pension de Famille, et ne tirant aucun bénéficiaire d'un accueil en collectif. Ces sanctions ont été mises en application au regard du fait que les comportements les initiant mettaient à mal l'ensemble des personnes accueillies (violence, troubles du comportements, menaces...) et ont permis de réaliser un premier travail sur la procédure d'accueil. Les entrées ont quant à elle amené à un rééquilibrage du collectif, se traduisant par une évolution marquée des taux d'actes individuels vs actes collectifs.



Le dernier trimestre comme préalable au travail de projet d'établissement

Le dernier trimestre de l'année 2023, au regard de l'ensemble des évolutions mises en œuvre au cours de l'année écoulée, a permis de projeter et de mettre en test une nouvelle organisation : planning d'activité hebdomadaire fixe renforcé par des activités exceptionnelles,

positionnement d'un intervenant social en binôme avec la maitresse de maison, détermination d'une orientation principale dans les activités et animations (éco-responsabilité).



L'équipe d'accompagnement a su saisir ces nouvelles modalités pour renforcer la construction d'un collectif de résidents, au bénéfice de notre proposition d'accueil en Pension de Famille. Ce nouvel équilibre a amené une réflexion plus globale sur nos modalités d'accueil et la nécessité de les formaliser au-delà de l'attente du passage dans le nouvel ensemble immobilier (projet de construction d'une nouvelle Pension de Famille).

Il est alors convenu, en lien avec l'équipe d'intervention et de travail social, d'ouvrir **un travail d'élaboration d'un document type projet d'établissement**, travail qui se poursuivra sur l'année à venir.

[La Pension de Famille « Les Bories », perspectives 2024](#)

Forte d'une année 2023 ayant permis un important travail de positionnement de la Pension de Famille sur des questions de collectif, d'animation, d'ouverture sur l'extérieur, l'équipe d'intervention et de travail social est maintenant engagée dans une démarche de construction d'un projet d'établissement ayant pour objectif la rédaction d'un document complet et adapté à la fois aux spécificités du dispositif tel que porté à ce jour par l'association Riposte, mais

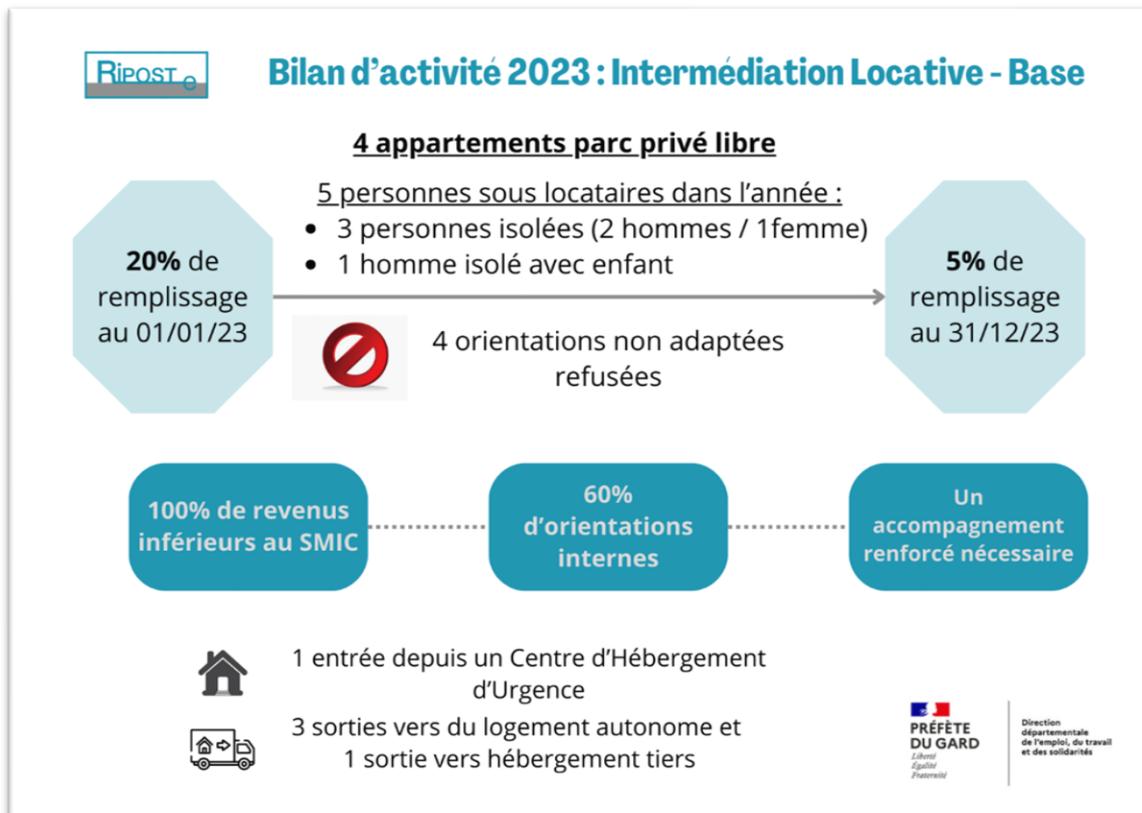
également aux perspectives à plus long terme que sont le passage de 12 à 25 places et l'entrée dans un ensemble immobilier spécialement construit et pensé pour l'activité. La tenue régulière d'instances telles que les entretiens trimestriels et le CVS sera un premier marqueur de l'engagement dans ce travail de mise en cohérence avec les attendus de la loi 2002-2.

Si **la poursuite du développement initié au troisième trimestre 2023** est un impératif à la bonne conduite de ce travail (fonctionnement en binôme, planning d'activité, implication dans un projet éco-responsable), **la mise en œuvre de nouvelles évolutions** devra avoir pour objectif de préparer le collectif, tant sur le plan de l'accompagnement des personnes résidentes que sur le plan des orientations plus générales (choix budgétaires, recrutement des nouveaux entrants...), aux nouvelles modalités de prises en charge à l'horizon 2025/2026.

De plus, plusieurs points tout à fait spécifiques devront être pris en compte, avec notamment la nécessité de trouver les ressources suffisantes à l'achat d'un véhicule 9 places indispensable au fonctionnement collectif et la recherche d'une modalité installée et renforcée de partenariat avec la médiation en santé.

L'InterMédiation Locative – Base

L'activité IML Base, infographie



Un dispositif à revitaliser et à inscrire dans une dynamique contextuelle

Depuis 2017, l'association Riposte assure la gestion d'un dispositif d'InterMédiation Locative sur le bassin du Gard Rhodanien. Par convention, et sous la responsabilité du Pôle Social de l'association, **20 places réparties en 9 logements** sont à pourvoir au bénéfice d'un public proche du logement autonome mais pour lequel le maintien d'un tiers dans la relation contractuelle entre le locataire et le bailleur reste nécessaire sur une période de 6 mois, renouvelable à 2 reprises.

En 2023, seuls 4 ménages ont été accueillis (3 ménages de personnes isolées et 1 ménage d'une personne isolée avec enfant), dont 3 ménages orientés en interne à l'association (CHU, SAOA). Le taux d'occupation, au regard de l'agrément, n'a eu cesse de baisser au fil de l'année de 20 à

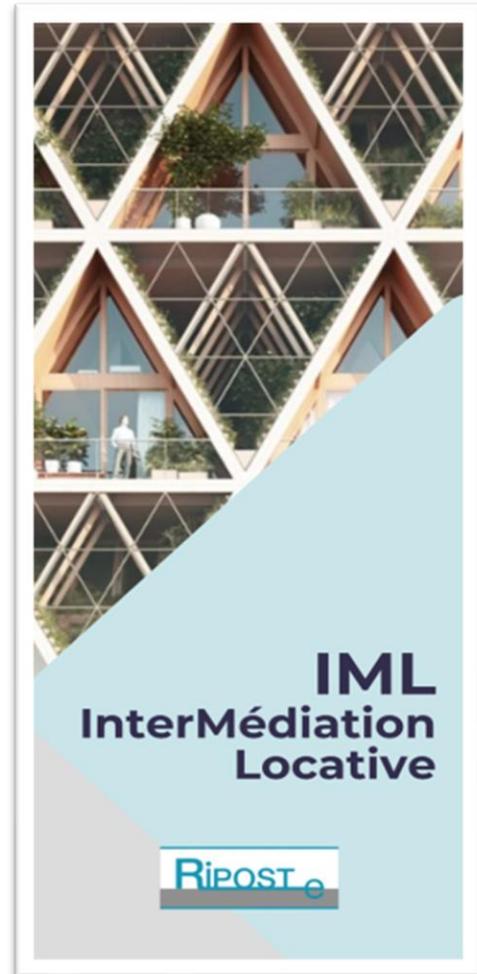
5%. Les orientations SISIAO réalisées sur l'année ont été refusées à 80% (4 sur 5), avec pour motif principal l'inadaptation du profil au dispositif de logement.

Consciente des difficultés rencontrées avec l'IML Base, l'équipe mobilisée sur le dispositif a cherché à faire état de **solutions possibles afin de replacer cette offre à niveau d'efficience plus adapté** à la place qu'elle se doit de tenir dans les politiques publiques de la rue au logement.

Une première action a été engagée, à la fin du troisième trimestre, avec la création d'un triptyque destiné à la communication externe, la proposition de rencontres dédiées à la présentation du dispositif, et la construction d'un outil explicatif pas-à-pas concernant la réalisation d'une orientation IML Riposte sur la plateforme SISIAO. Initiative n'ayant rencontré qu'une petite partie de son audience, puisque seules les équipes du CCAS et du CADA de Bagnols sur Cèze ont été rencontrées, pour 1 orientation dans l'année (accueil en 2024).

En parallèle, **un travail d'ingénierie a été conduit afin de construire un dispositif adapté à la réalité contextuelle du bassin de vie Gard Rhodanien**, et notamment de la réalité du parc de logement à la location. En effet, malgré un important travail de recherche de logements pouvant correspondre au profil, et notamment au profil socio-économique, des personnes orientables sur l'IML, les logements habituellement ciblés (parc privé) restaient très cher et étaient caractérisés par des Diagnostics de Performance Énergétique faible (type E ou F) et qui résultent en un montant élevé des factures de fluides (gaz, électricité). Le taux d'effort (part de la ressource consacrée au loyer et aux charges associées) alors induit devenait trop important et excluait de fait, pour des raisons purement économiques, les personnes qui de fait étaient orientées sur le dispositif.

Le 28 septembre 2023, après avoir sollicité de manière officielle la DDETS, **l'association Riposte obtient de manière dérogatoire l'autorisation de conduire son dispositif**



d'InterMédiation Locative sur le parc public, en lien avec les bailleurs sociaux, afin d'adapter l'offre aux réalités du contexte d'intervention. L'ensemble du quatrième trimestre a par ailleurs permis la négociation avec Habitat du Gard, principal bailleur social local, et la captation des différents logements dédiés au dispositif. Ces captations se sont associées à différentes résiliations concernant les logements vacants du parc public libre, permettant de construire un parc de logement ajusté à l'activité.

L'IML, perspectives 2024

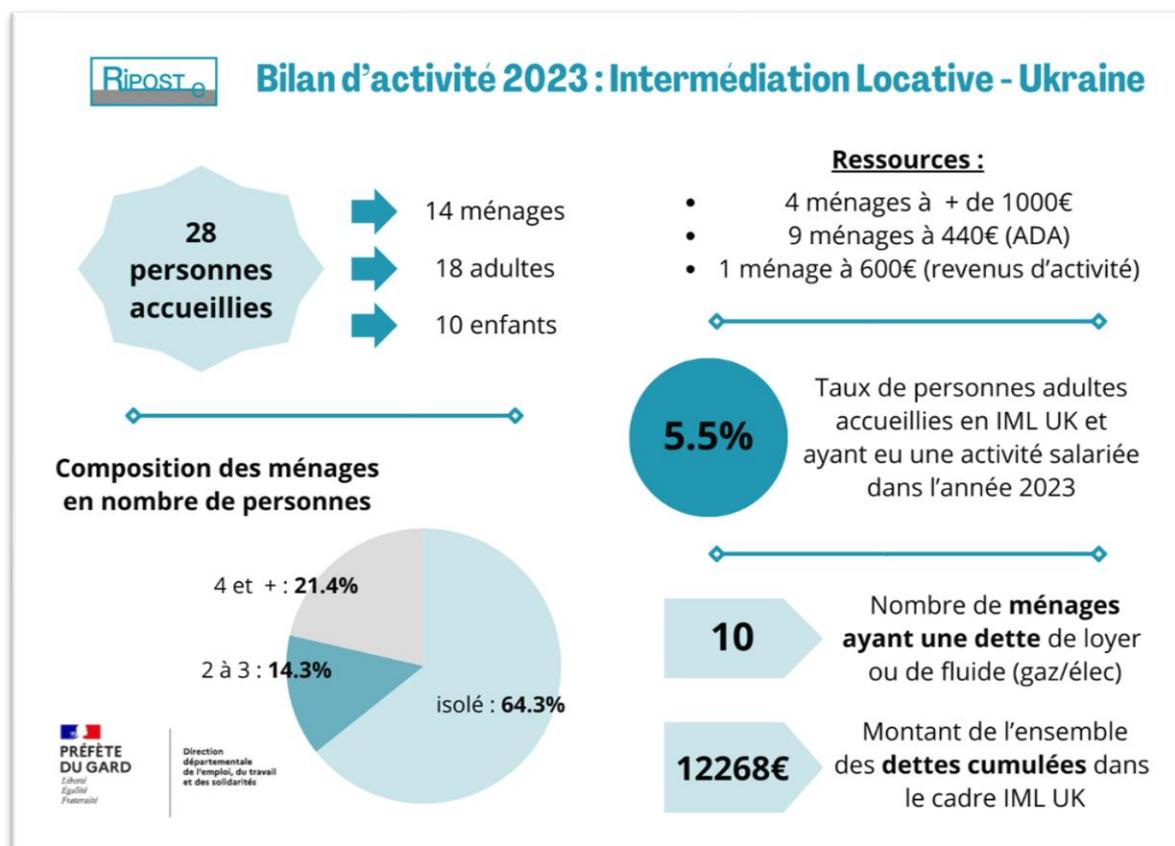
L'année 2024 devra permettre de **monter le niveau d'activité aux attendus de la convention** avec la DDETS, en respectant un cahier des charges définis à la fois par la convention initiale (20 places pour 9 appartements maximum) mais également par les exigences inhérentes à l'exercice dérogatoire sur le parc public (une majorité de glissement de bail à l'issue du passage en InterMédiation Locative) :

- **Faire évoluer la typologie de public accueilli**, en favorisant l'installation en logement (via IML puis en bail direct) de personnes « prêtes à habiter » mais pour lesquelles les freins administratifs empêchent un accès au marché de l'immobilier locatif social (absence d'avis d'imposition, titres de séjour court terme...);
- **Appréhender la pratique de glissement de bail**, jusqu'alors peu répandue au regard de la réticence des bailleurs à être en relation contractuelle directe avec un public spécifique ;
- **Poursuivre la communication externe** afin de faire connaître et reconnaître le dispositif d'InterMédiation Locative, de rendre accessible la procédure d'orientation (via SISIAO), et de favoriser les dynamiques partenariales ;
- **Mettre en œuvre une coordination dans la gestion des hébergements / logements**, afin de réaliser au plus près un suivi du parc immobilier du Pôle Social de l'association Riposte.

Il reste qu'aux vues de l'activité 2023, les perspectives ne peuvent être que positives pour l'année à venir.

L'InterMédiation Locative – dispositif spécifique Ukraine

L'activité IML UK, infographie



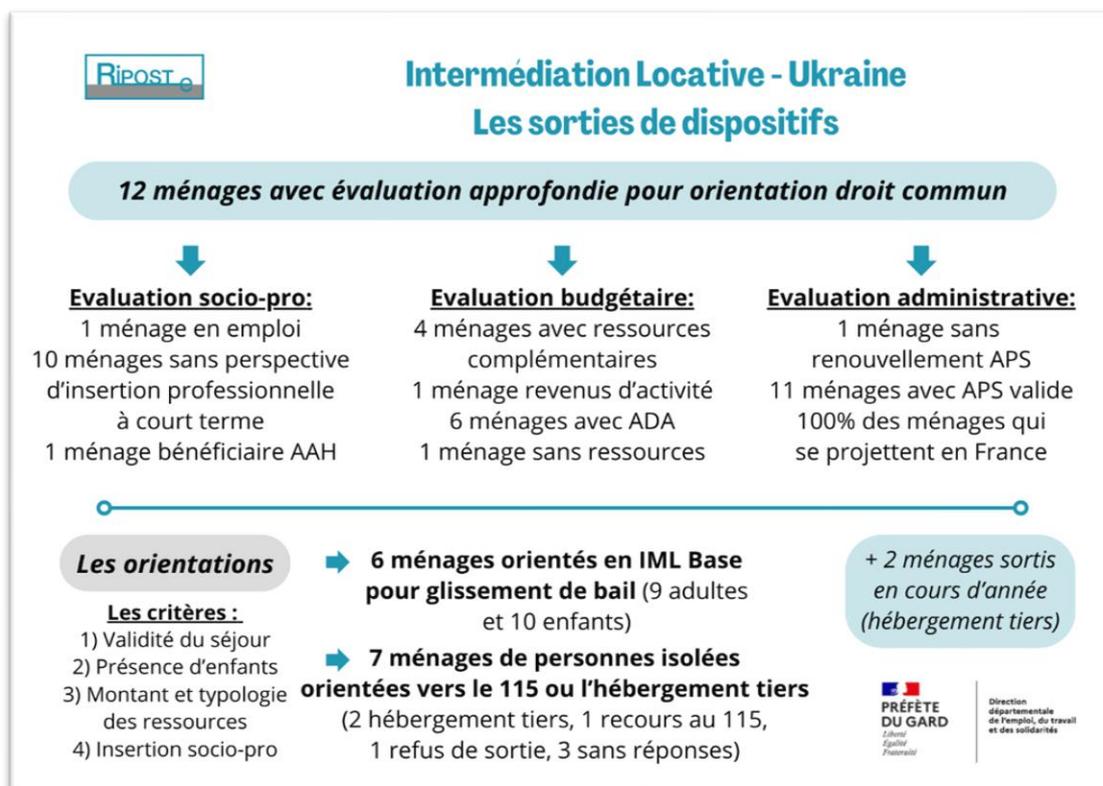
L'évaluation et l'orientation vers le droit commun

Consécutivement aux consignes préfectorales, nous actons courant 2023 le terme du dispositif spécifique IML UK au 1^{er} janvier 2024.

En effet, le 9 août 2023, Mme la préfète du Gard fait parvenir un courrier aux associations qui avaient pris la responsabilité d'accueillir des personnes réfugiées d'Ukraine en demandant la mise en œuvre d'une **évaluation approfondie des situations** singulières afin de déterminer les opportunités de parcours d'insertion par le logement : dispositif de droit commun, logement autonome...

L'ensemble du deuxième semestre a donc permis au travailleur social en charge du dispositif de réaliser ces évaluations et de proposer aux personnes accueillies une solution ajustée à leurs situations et qui relèvent du droit commun. Ces évaluations se sont orientées sur plusieurs axes :

- Évaluation administrative : validité de l'APS, engagement dans les différentes démarches inhérentes à la validité du séjour, perspectives et projet d'installation sur le territoire français et spécialement sur le bassin de vie Gard Rhodanien ;
- Évaluation socio-éducative : évaluation des ouvertures de droits généralistes, évaluation du savoir-habiter, évaluation des compétences parentales pour les ménages avec enfant (notamment en lien avec l'accès à la scolarisation, à la culture et aux loisirs et à la santé), évaluation de l'inclusion dans la vie de la cité ;
- Évaluation budgétaire : évaluation du type et de la pérennité des ressources, projection sur un coût d'entrée en logement adapté à la composition familiale (en fonction de la typologie et des prix appliqués dans le parc social), calcul du taux d'effort et du reste à vivre
- Évaluation de l'insertion professionnelle : évaluation du parcours de formation, du lien avec Pôle Emploi (ou assimilé), évaluation de l'employabilité ou du parcours professionnel déjà effectué, évaluation de la capacité à se projeter sur une activité professionnelle en France.



Les perspectives pour l'année 2024 ne sauront dépasser la fin de la trêve hivernale. En effet, le dispositif spécifique IML Ukraine ne sera plus pris en compte dès le 1^{er} janvier et les ressources engagées ne seront, a priori, plus prises en compte par les services de l'État à compter de cette date.

La nécessité de proposer un parcours de droit commun, qui aura guidé l'ensemble de la pratique d'accompagnement sur l'année 2023, devra trouver sa finalisation opérationnelle d'ici le 31/03/2024. **Le premier trimestre permettra alors la mise en œuvre des différentes orientations** (IML Base / 115 / hébergement tiers), et permettra également de repérer les situations conflictuelles (refus de quitter l'hébergement, ou refus d'accompagnement vers le 115) et de tenter d'y trouver une issue favorable, dans le respect des personnes comme du cahier des charges imposé par les services de l'État.

A terme de l'année 2023, 4 personnes isolées restent sans perspectives et refusent l'idée de la fin des modalités de prise en charge actuelle. Une d'entre elle a déjà annoncé que seule la police lui fera quitter le logement. Ces situations, potentiellement conflictuelles, continueront de nécessiter un engagement associatif et mobiliseront des ressources internes (ressources humaines et financières) malgré l'arrêt du dispositif et un accompagnement soutenu vers le droit commun, comme demandé à l'été 2023.

Accueillies en urgence et avec peu de préparation en 2022, il reste que les trois quarts de ces personnes bénéficient maintenant d'une orientation en dispositif de logement droit commun, et peuvent envisager sereinement de poursuivre leurs démarches d'inclusion dans le bassin de vie Gard Rhodanien, malgré une situation toujours inchangée dans leur pays d'origine.

Conclusion

Au total, ce sont **48 personnes qui auront été accueillies sur les dispositifs d'insertion** et de logement accompagné (PF, IML Base et IML Ukraine).

L'année 2023 a vu nombre d'évolutions positives sur ces dispositifs, avec notamment l'obtention de la dérogation concernant l'IML Base sur le Parc Public et le retour au premier plan des temps collectifs à la Pension de Famille. A l'image des dispositifs d'hébergement sur

le deuxième semestre 2022, des dispositifs d'accueil sur le premier semestre 2023, les dispositifs d'insertion ont bénéficié d'un **travail d'élaboration collective et d'ingénierie** permettant, sur le deuxième semestre 2023 de construire des réponses adaptées à la fois à la complexité d'un territoire très peu pourvu en offre d'hébergement mais également à la réalité des personnes orientées et accueillies sur nos structures. Là encore, **l'équipe de professionnels aura été moteur dans la dynamique positive engagée au bénéfice des dispositifs** et, in fine, des personnes accueillies.

La formalisation des évolutions entreprises devra de fait se poursuivre sur l'année 2024, permettant d'installer les nouveaux standards comme des pratiques de référence, repérables et évaluables. De manière générale, **la nécessité d'anticiper de nouvelles pratiques** à l'interface entre le travail social et l'accompagnement à la recherche de solutions logement pose la question de la gestion d'un parc immobilier et de la fonction associée. Rien que sur l'année 2023, plus de 30 logements ont composé le parc immobilier de dispositifs peu dynamiques. Les nouvelles pratiques visées (IML avec glissement de bail notamment) laissent à penser que le parc immobilier à l'année est appelé à être plus important et donc plus complexe à prendre en compte. Il s'agit dès lors de considérer cette interface (accompagnement social et gestion locative) comme un espace à occuper afin de construire une fonction ajustée à la réalité d'une pratique spécifique. Dans un mouvement coordonné avec la question de l'insertion professionnelle en Centre d'Hébergement d'Urgence, **le recours à de nouvelles compétences nous permettra de penser les accompagnements de demain.**